



Concours Créa'Vienne 2015, 7 lauréats

jeudi 25 juin 2015, par [lpe](#)

Le Concours Créa'Vienne est un projet collectif, organisé à l'échelle départementale, porté par les 2 pépinières d'entreprises du département de la Vienne : le Centre d'Entreprises et d'Innovation de la Vienne (ou CEI) située sur la Technopole du Futuroscope et la Pépinière d'entreprises René Monory (animée par le RADEC -

Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique Châtelleraudais) située à Châtellerault. Le Concours est soutenu par les collectivités locales que sont la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération de Pays Châtelleraudais.

Forts du succès rencontré par Créa'Vienne depuis 7 années, le CEI et le RADEC ont lancé la 8ème édition du concours le 2 février 2015. Aujourd'hui, 51 projets et entreprises ont été lauréats et ont pu bénéficier des récompenses attribuées pour lancer ou développer leur activité.

La manifestation a attiré cette année encore plus de 100 porteurs de projets. Parmi 85 candidats retenus et 16 nommés, le Concours Créa'Vienne a récompensé aujourd'hui 7 lauréats avec 3 prix majeurs (Création, Projet et Reprise) et 4 prix thématiques (Industrie, Innovation, Innovation sociale et Mention Internationale).

Ainsi, 3 catégories principales étaient proposées et chacune a été récompensée par un prix :

- PROJET : création ou reprise prévue dans les 6 mois (plus de 13 000€, dont 10 000€ en numéraire) : lauréat : Johnny Be Guide, site web visant à mettre en relation des voyageurs en quête de visites et d'activités variées avec des guides locaux amateurs.

- CREATION : entreprise créée depuis moins de 2 ans (plus de 13 000€, dont 10 000€ en numéraire), lauréat : Nextalim qui travaille sur la valorisation de biodéchets par l'insecte afin d'apporter une réponse écologique et économique face à l'augmentation des déchets et l'accroissement des besoins en protéines des élevages.

- REPRISE : entreprise reprise depuis moins de 2 ans (plus de 13 000€, dont 10 000€ en numéraire), lauréat : CDA Développement qui réalise pour l'industrie de pointe (aéronautique, médicale) l'injection de pièces en polymère hautes performances. Egalement Ardatec qui conçoit et fabrique des moules d'injection.

Le Concours a décerné également 4 autres distinctions :

- Coup de Coeur INNOVATION (plus de 7 000€, dont 5 000€ en numéraire), lauréat : U-Wheel, société spécialisée dans la conception et la commercialisation de véhicules électriques à mobilité personnelle.

- Coup de Coeur INDUSTRIE (plus de 7 000€, dont 5 000€ en numéraire), lauréat : Poitou Polystyrène qui offre aux collectivités et aux industriels une solution de recyclage pour leurs déchets de polystyrène.

- Coup de Coeur INNOVATION SOCIALE (plus de 6 400€, dont 5 000€ en numéraire), lauréat : Rodolphe Bricchet qui conçoit, fabrique et commercialise des dispositifs de compensation sexuelle destinés aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

- Mention spéciale INTERNATIONAL (plus de 1 800€, dont 500€ en numéraire) lauréat : Azink qui fabrique peintures, encres et vernis de finition pour la maroquinerie de luxe et haut de gamme.